

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PAUL MONT PENIT du 27 juillet 2015

*Date de convocation : 23 juillet 2015*

Présents : Mrs Philippe CROCHET, Jean-Yves DUPÉ, Mme Marie-Céline METAYE, Mrs Laurent BRIDONNEAU, Gaëtan BESSON, Marc GACHENOT, BONNIN Frédéric, Joël PONTTHOREAU, Harold BOURGET, Mme Françoise BACHRA, Mr Henri RIVALIN.

Absents excusés : Mme Elisabeth GUERIN, Mr SOCHARD Alain

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir rajouter un point à l'ordre du jour ce qui a été accepté par l'ensemble des membres présents.

Pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour, le Conseil Municipal a souhaité une maîtrise de l'augmentation des prix en tenant compte du coût de revient du service mais aussi de la conjoncture actuelle pour ne pas trop alourdir les charges des familles.

### 1) Travaux de voirie : choix de l'entreprise

A l'issue d'une consultation d'entreprises pour des travaux de voirie sur 3 années soit 2015 à 2017, l'entreprise BODIN de Challans a été retenue pour un coût global du marché triennal de 111.812,20 € HT.

### 2) Création d'un poste d'agent d'accueil

En remplacement de Mme SAILLY QUEVAL qui a quitté la collectivité le 27 juillet dernier par voie de mutation, le Conseil Municipal a ouvert un poste d'agent d'accueil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 à raison de 17 heures 50.

### 3) Actualisation du prix de repas au restaurant scolaire pour l'année 2015 / 2016

Repas quotidien : **3,30 €**  
Repas occasionnel : **3,50 €**  
Repas adulte : **4,55 €**

### 4) Actualisation du temps de garde à la garderie périscolaire pour l'année 2015 / 2016

Pas de hausse de tarif soit :  
**0,62 € le quart d'heure**  
Tout quart d'heure commencé sera dû.

### 5) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec l'architecte Mr PAILLOU

Dans le cadre des travaux de construction de la bibliothèque et la mission de maîtrise d'œuvre confiée à Mr Bruno PAILLOU Architecte, ce dernier a transmis un forfait complémentaire de rémunération (2.300 € HT) en raison des travaux complémentaires qui ont été réalisés. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer cet avenant avec Mr PAILLOU pour un montant de 2.300 € HT.

### 6) Fonds de concours 2015 versé par la Communauté de Communes du Pays de Palluau

La Communauté de Communes du Pays de Palluau versera un fonds de concours d'un montant de 23.304 € pour le projet de l'atelier municipal.